

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département de la Gironde.

Registre 1^{er}

N^o 16

SIGNALEMENT.

Le 1^{er} Prochette Jean Baptiste
chaudronnier
natif de St. Pancy
demeurant à St. Pancy
allant à Paris
âgé de 31 ans, taille d'un mètre
7 centimètres
cheveux châtain front large
sourcils châtain yeux bruns
nez bien fait bouche moyenne
barbe châtain menton rasé
visage oval - teint ordinaire

SIGNES PARTICULIERS.

3

PIECES DÉPOSÉES :

Jaquemard.

Fait à Angoulême, le 11^{me} 1841.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

A Paris le 9 Septembre 1851

Monsieur le préfet

Monsieur pour Baptiste Rochette demandeur alla
voyage étranger et ainsi vous prie de lui
délivrer un passeport pour l'étranger le point
la quittance de perception

V. de
votre très humble et obéissant
serviteur
Baptiste Rochette

Je vous en prie
M. de 987
M. de 987
M. de 987

POLICE GÉNÉRALE
DE FRANCE.

Passé - port

à l'Étranger,
valable pour un an.

DÉPARTEMENT

du Cantal

Registree

N° 134

SIGNALEMENT

Âge de 31 ans
taille d'un mètre

cheveux châtain

front carré

sourcils châtain

yeux bleu

nez droit

lèvre supérieure

menton rond

visage ovale

teint ordinaire

SIGNES PARTICULIERS.

Signature du Porteur



(P. É.)

Republique française
Liberté - Égalité - Fraternité

Passé - port à l'Étranger,

valable pour un an.

AU NOM DU ROI, la
Republique

Monsieur Prêt du Cantal.

Requerrons les Autorités civiles et militaires du Royaume, et prions les Autorités civiles et militaires des États amis ou alliés de la France, de laisser passer librement le Sieur

Monsieur Jean Baptiste Prêt du Cantal
natif de St Puy

demeurant à St Puy

allant à Berne (Suisse)

et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent Passé - port est valable pendant quarante jours pour sortir du Royaume.

Fait à Aurillac, le Six - Septembre - 1850

Le Prêt
Monsieur Prêt
Sur le Chef de

Le Secrétaire général.

Shaw



Prix du Passé - port DES FRANCES.

De pour la poste
Belley le 28^e 7^e 1850
L'abonnement s'ira jusqu'à la fin de l'année



VU AU BUREAU DES ETRANGERS
DU CANTON DE VAUD Bon pour
obtenir un passeport de destination
ambulant jusqu'à l'expiration du
passeport
LAUSANNE le 5 octob^r 1850
DCH. S. Ambellan

M. le Maire
Bon pour la Suisse
par le ruban
Mars le 28 juil^{et} 1850

CHATELAIN
Lyon

Le Commissaire spécial de police
Dupont

In Soit
Bon pour la Suisse
le 28 juil^{et} 1850

